

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 045-214500985-20260329-ARRETE_2026_08-AI

DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
MAIRIE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal : 45370
Téléphone : 02 38 46 98 98

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026.08
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUÉ**

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau du conseil municipal,

Considérant que l'accompagnement et la conduite de l'activité du Conseil municipal des jeunes nécessitent une responsabilité et une autonomie décisionnelle et de gestion pour mener à bien les projets,

ARRÊTE

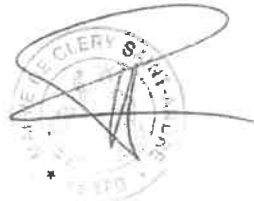
Article 1 – Délégation est donnée à Madame Michèle FROMENTIN, en qualité de conseillère municipale, pour suivre sous mon entière responsabilité et ma surveillance les thématiques suivantes :« Conseil municipal des jeunes », avec effet au 1^{er} avril 2026.

Article 2 – Les modalités d'indemnisation des élus en charge d'une délégation sont prescrites par la délibération n°2026.020 du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à l'intéressée.

A Cléry-Saint-André, le 29 mars 2026,

Ludivine RAVELEAU, Maire



Notifié à l'intéresséE le :
Signature :